



COMMUNIQUE DE PRESSE

La 42^{ème} Session ordinaire du Collège de Surveillance Multilatérale de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) s'est tenue les 07 et 08 octobre 2025 à Malabo, sous la présidence de Son Excellence Baltasar ENGONGA EDJO'O, Président de la Commission de la CEMAC, assisté de Monsieur Nicolas BEYEME NGUEMA, Commissaire de la CEMAC en charge des Politiques Economique, Monétaire et Financière.

Y ont pris part les représentants des Etats membres, de la Commission de la CEMAC, de la BEAC, de la BDEAC, de la COBAC, de la COSUMAF, du GABAC, de la BVMAC et du Secrétariat Permanent du PREF-CEMAC.

Suivant l'ordre du jour, le Collège a examiné :

- (i) le projet de *Rapport de Surveillance Multilatérale 2024 et Perspectives 2025 et 2026* ;
- (ii) les Grandes Orientations de Politiques Économiques pour 2026 ;
- (iii) l'état de mise en œuvre des programmes triennaux de convergence.

De la présentation du Rapport définitif de Surveillance Multilatérale 2024 et Perspectives 2025 et 2026, le Collège a relevé que **l'activité économique de la CEMAC** s'est de nouveau confortée avec une croissance de 2,7% contre 1,8% en 2023, sous-tendue par le redressement du secteur non pétrolier qui a enregistré une progression de 3,2%, après 2,0% un an auparavant.

Par pays, l'activité économique a poursuivi sa tendance haussière, malgré des taux de croissance contrastés.

En République du Cameroun, la croissance a atteint 3,5% en 2024 comparé à 3,2% en 2023, attribuable à la bonne tenue des activités dans le secteur non pétrolier.

En République Centrafricaine, la croissance s'est améliorée à 1,8 % en 2024, portée essentiellement par l'amélioration de la situation sécuritaire et la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles, après 1,0 % en 2023.

En République du Congo, l'économie a poursuivi son redressement entamé en 2023, avec un taux de croissance remontant à 1,5 % en 2024 contre 1,1% l'année précédente, en relation avec le dynamisme des activités économiques non pétrolières.

En République Gabonaise, la croissance économique s'est accélérée en 2024 pour s'établir à 3,2%, contre 2,2% en 2023, portée aussi bien par le secteur pétrolier que par le secteur non pétrolier.

En Guinée Equatoriale, l'activité économique en 2024 est restée atone avec une croissance de 0,7%, après une récession de 5,9% en 2023, en lien avec une faible contraction du secteur pétrolier qui a été compensée par la progression des activités non pétrolières.

En République du Tchad, après une croissance de 4,0 % en 2023, le rythme de l'activité économique s'est replié à 2,6 % en 2024, en lien essentiellement avec la baisse de la production pétrolière.

Sur le plan de l'évolution du niveau général des prix à la consommation, l'inflation s'est ralentie pour s'établir à 4,1% en 2024, contre 5,6% en 2023, traduisant une normalisation progressive des tensions inflationnistes, dont le niveau demeure néanmoins supérieur à la norme communautaire fixée à 3%. Tous les Etats membres de la CEMAC, à l'exception de la Centrafrique et du Gabon, ont connu des taux d'inflation supérieurs à la norme communautaire.

S'agissant des finances publiques, les dépenses budgétaires ont poursuivi leur tendance haussière dans tous les Etats membres (+10,1%). Comme corollaire de ces évolutions, le solde budgétaire, base engagements, dons compris, de la Communauté est ressorti déficitaire à 0,7% du PIB, comparé à un excédent de 1,0% du PIB enregistré en 2023. Le déficit a été observé dans tous les pays, à l'exception du Congo.

Pour ce qui est des échanges extérieurs, la balance courante, transferts publics inclus, s'est légèrement améliorée en 2024 pour s'établir à +0,3% du PIB en 2024 contre -0,2% du PIB en 2023.

Concernant la situation monétaire, le taux de couverture extérieure de la monnaie a poursuivi en 2024 son redressement enclenché depuis 2017, année ayant marqué le début de la mise en œuvre de la stratégie régionale de sortie de crise, instaurée par le Sommet des Chefs d'Etat de la CEMAC de décembre 2016 à Yaoundé. Il s'est établi à 74,9% en 2024, contre 71,9% en 2023.

De leur côté, les réserves de change en termes de couverture des importations de biens et services se sont accrues en 2024 pour atteindre 4,86 mois, contre 4,60 mois à fin décembre 2023.

S'agissant de l'état de conformité aux critères de convergence, il peut être noté que :

Par pays, le Cameroun, la RCA et la Guinée Equatoriale ont respecté deux critères de convergence. Il s'agit de ceux portant sur le solde budgétaire de référence et le taux d'endettement, en ce qui concerne le Cameroun et la Guinée Equatoriale, et les critères relatifs à l'inflation et au taux d'endettement, pour la RCA. Le Congo, le Gabon et le Tchad ont, pour leur part, respecté un seul critère de convergence, à savoir le critère relatif au solde budgétaire de référence au Congo, celui afférant à l'inflation au Gabon et le critère portant sur l'endettement pour le Tchad.

Pour ce qui est des perspectives macroéconomiques de la CEMAC pour 2025 et 2026, elles sont globalement favorables. L'activité économique dans la zone CEMAC se consoliderait, avec une croissance qui s'établirait à 2,7%, avant de connaître un renforcement à 3,4% en 2026.



Enfin, **examinant le projet de document des Grandes Orientations de Politiques Economiques des Etats membres et de la Communauté pour 2026**, le Collège a relevé que les perspectives économiques pour 2025 et 2026 restent globalement favorables mais sujettes à des risques importants en lien notamment avec les incertitudes qui caractérisent le contexte régional. À cet effet, le Collège a insisté sur la nécessité de rétablir la stabilité du cadre macroéconomique en poursuivant la mise en œuvre harmonieuse du PREF-CEMAC qui prône des réformes structurelles et des politiques macroéconomiques nécessaires pour préserver la viabilité des finances publiques, consolider la stabilité interne et externe de la monnaie et préserver la stabilité financière. Le Collège a validé le document et invité la Commission de la CEMAC à accélérer les diligences en vue de son adoption par le Conseil des Ministres de l'UEAC.

Pour ce qui est de l'état de mise œuvre des Programmes Triennaux de Convergence (PTC), le collège a relevé que seul le Cameroun s'est attelé pour le moment à cette exigence en ce qui concerne le deuxième cycle des PTC. Le Collège a exhorté les autres Etats membres qui ne l'ont pas encore produit, de faire adopter leur PTC et accélérer les diligences y relatives.

Fait à Malabo, le 08 octobre 2025

Pour le Président de la Commission de la CEMAC,

P.O. Le Commissaire en charge des Politiques Economique, Monétaire et Financière



Nicolas BEYEME-NGUEMA